

# Compte-rendu du Conseil Municipal de Montceaux l'Etoile

## Séance du 26 avril 2021

### COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION

- Le Conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 12 avril 2021.

### VOIRIE ET RESEAUX

- Réfection du mail contigu à la place de l'église : Dans la continuité des travaux qui ont été réalisés sur la place de l'église, le conseil valide pour la réfection du mail contigu les devis de :
  - BOURGEON TP d'un montant de 10 040 € HT pour la voirie ;
  - Gilles MARTIN d'un montant de 2 160 € HT pour les plantations.
- Clôture de la salle associative : Le Conseil retient le devis de BOURGEON TP d'un montant de 3 895 € HT pour la pose de la clôture délimitant la cour de la salle associative.
- Adressage : Le conseil retient le devis de M. Xavier de TAILLANDIER, géomètre, d'un montant de 1 700,00 € HT pour l'étude et l'assistance dans la définition des noms des voies et de la numérotation des habitations. La commission communale a commencé à travailler sur le nom des rues et a pris connaissance des différents types de panneaux proposés par les fournisseurs. Le Conseil envisage de faire des permanences en mairie pour recevoir la population afin qu'elle prenne connaissance des propositions de noms de rues.
- Demande de stationnement à Conde : Le Maire informe le Conseil que M. Sébastien POTHERAT souhaiterait savoir s'il peut stationner son véhicule poids lourds le long de sa propriété à Conde sur l'accotement. Dans l'affirmative, il propose de stabiliser l'accotement à ses frais. Le Maire donne ensuite lecture d'un courrier collectif de quatre familles de Conde exprimant leur opposition à cette demande. Le Maire a demandé l'avis des services juridiques de l'Association des Maires de Saône-et-Loire qui répond que ni le Maire ni le Conseil municipal n'a pas la possibilité d'attribuer spécifiquement un emplacement à un administré sur la voie communale et ses dépendances pour qu'il puisse stationner son véhicule personnel ou professionnel devant son habitation. Toutefois, les propriétaires peuvent stationner leur véhicule devant leur habitation si cela ne contrevient pas à la sécurité publique. L'accotement devant la propriété de Monsieur POTHERAT mesure 5,20 mètres. Le camion n'empiètera donc pas sur la chaussée. Le Conseil Municipal ne voit donc aucune gêne pour les usagers de la voie et n'a pas d'objection à ce que M. POTHERAT stabilise l'accotement à ses frais et lui demande de réaliser les travaux dans les règles de l'art.

### BÂTIMENTS

- Réfection du hall de la salle associative : Le Conseil valide les devis de Fabien LEGROS, pour la peinture, d'un montant de 2 744,25 € HT et de COMTE MARCELINO, pour le rideau, d'un montant de 1 083,10 € HT.
- Auvent et façade de l'entrée de la salle associative : Le Maire rappelle au Conseil le projet de pose d'un auvent à l'entrée de la salle associative ainsi que de la réfection de la façade de cette entrée. Le Conseil charge le Maire de déposer une demande de déclaration préalable auprès de la DDT.
- Atelier municipal : Le conseil valide le devis de l'entreprise RAJAUD Daniel d'un montant de 1 567,00 € HT pour la fourniture et la pose de la nouvelle porte de l'atelier municipal.

### PERSONNEL

- Modification du temps de travail de l'adjoint technique en charge de l'entretien des bâtiments communaux : Le Maire expose au Conseil que le temps de travail du poste permanent d'adjoint technique territorial en charge de l'entretien des locaux est de 8,75 heures hebdomadaires. La salle des fêtes n'étant plus louée, il propose de réduire le temps de travail du poste. Le Conseil valide la diminution du temps de travail à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021 de 0,48 heures par semaine.
- Plan de soutien Jeunes 71 : Le Département proposant aux communes de financer une partie des investissements communaux en contrepartie du recrutement d'un à trois jeunes et/ou étudiants de 18 à 30 ans domiciliés en Saône-et-Loire pour un emploi en juillet et août 2021, le Conseil décide de s'inscrire dans ce dispositif en recrutant un jeune durant un mois. En contrepartie, la commune bénéficiera d'une aide départementale de 2 500 € pour financer la pose de l'auvent de la salle associative.

### INTERCOMMUNALITES

- Syndicat Intercommunal de l'Amélioration de l'Habitat (SIAH) : Une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) a été lancée. Elle vise à lutter contre la précarité énergétique, l'accessibilité et l'habitat indigne. Elle s'adresse aux ménages modestes et aux personnes en perte d'autonomie. Le bureau d'étude a rendu compte de l'enquête qui a été réalisée auprès de la population l'été dernier. Le Syndicat souhaiterait connaître les communes qui veulent apporter leur aide financière au ravalement de façades dans leur Bourg. Le Conseil ne souhaite pas participer à ce dispositif.

### QUESTIONS DIVERSES

- Tours de gardes : Le Conseil établit les tours de gardes pour les élections départementales et régionales des 20 et 27 juin prochain. Le Maire précise qu'une demande a été faite pour transférer exceptionnellement le bureau de vote à la salle associative, la salle de la mairie étant trop petite pour organiser deux bureaux de vote dans le respect des consignes sanitaires.
- Construction de deux bâtiments d'élevage de poules pondeuses bio et d'une fumière : Le Conseil est informé que le permis de construire a été accordé.